PAGE 8 mercredi 8 février 2017 SUISSE L'AGEFI

Bilan en recul marqué pour le GGBa

PROMOTION ÉCONOMIQUE.

Le nombre d'entreprises attirées dans les cantons de Suisse occidentale par le Greater Geneva Berne area (GGBa) a encore reculé. L'organe de promotion économique a favorisé l'implantation de 42 sociétés étrangères, qui font espèrer 160 nouveaux postes à un an et 500 à trois ans.

En comparaison, en 2015, cet organisme régional avait annoncé 51 implantations, pour plus de 200 emplois à un an et plus de 600 à trois ans. En 2014, il y avait 87 implantations, qui devaient générer plus de 400 postes à un an et plus de 1000 à trois ans. Plusieurs entreprises ont reporté leur décision à cause d'un contexte international et national incertain, a commenté le GGBa mardi dans un communiqué. Et de citer le Brexit, la politique aux Etats-Unis, l'initiative contre l'immigration de masse, le franc fort, ou encore la réforme de l'imposition des entreprises.

La plateforme s'est concentrée sur des secteurs ciblés comme les sciences de la vie, la nutrition, l'industrie 4.0 ou les micro-nanotechnologies. Ses douze représentants à l'étranger ont prospecté auprès de plus de 700 firmes. Le GGBa a amené 123 entreprises étrangères à venir effectuer des visites. Et en plus des implantations concrétisées, il a identifié plus de 200 nouveaux projets, portant à plus de 800 le nombre de projets actifs dans le pipeline.

Cela permet d'être «raisonnablement optimiste» pour les années à venir, dit son directeur Thomas Bohn

Créé en 2010, le GGBa est financé par six cantons de Suisse occidentale: Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et le Valais. Le Jura n'en fait pas partie.

Les cantons ont renouvelé leur partenariat, qui arrivait à échéance fin décembre. Mais ces dernières années, les non lémaniques ont souvent regretté de n'obtenir qu'une faible part du gâteau. Fribourg par exemple, qui verse quelque 300.000 francs par an, n'avait enregistré que trois implantations étrangères grâce au GGBa en 2015.

Le GGBa n'a pas voulu chiffrer la répartition géographique des visites et des implantations en 2016. Il a seulement indiqué qu'il y a eu des visites et des implantations dans chacun des six cantons. L'organisme régional ne communique pas non plus de liste des entreprises à la demande de ces dernières. Il mentionne toutefois quelques noms. La société brésilienne Wama Diagnóstica (diagnostic médical) s'est installée l'an passé à l'institut BioArk à Monthey (VS). Elle pourrait passer de un salarié à dix salariés d'ici à

Autre exemple, l'entreprise roumaine Teamnet (intégration IT et drones) qui a choisi l'Innovation Park de l'EPFL à Ecublens (VD). – (ats)

Le canton de Genève a renforcé ses secteurs forts

Plus de 20 entreprises étrangères se sont établies à Genève en 2016. Elles prévoient de lancer près de 250 emplois sur trois ans, surtout dans la finance, les nouvelles technologies et le négoce de matières premières, a indiqué le Service de la promotion économique genevoise (SPEG). L'année 2016 aura vu l'inauguration du Campus Biotech. Les incubateurs cantonaux s'appuient sur des résultats positifs, malgré la conjoncture difficile. Les deux fondations ont attiré une quinzaine de nouvelles start-up. Les investissements dans les start-up dans le canton ont atteint près de 125 millions de francs, en augmentation. Le SPEG a accompagné près de 580 entrepreneurs. Plus de 250 sociétés ont été soutenues par plusieurs institutions. Et le Canton a lancé début janvier une nouvelle direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI). – (ats)

Plus de 600 créations d'emplois dans le canton de Berne en 2016

La promotion économique du canton de Berne a soutenu l'an dernier 48 projets d'entreprises qui devraient créer quelque 610 emplois au cours des prochaines années, selon les données des sociétés. Ces projets relèvent majoritairement de l'industrie de précision et des techniques médicales. Ces développements ou implantations d'entreprises devraient générer des investissements pour 85 millions de francs, a annoncé mardi le canton de Berne. A titre de comparaison, 2014 avait débouché sur l'annonce de la création de 1500 emplois pour des investissements estimés à 1,1 milliard de francs.

Aux 48 projets d'entreprises s'ajoutent 46 projets qui sont liés à la Nouvelle politique régionale (NPR), synonymes d'environ 140 nouveaux postes de travail. Ils généreront des investissements à hauteur de 52 millions de francs. Sur les 48 projets d'entreprises soutenus en 2016 par la promotion économique bernoise, 8 l'ont été dans le Jura bernois et 16 dans la région Bienne-Seeland. – (ats)

ONU: le contrat de Michael Møller prolongé

Le directeur de l'ONU à Genève Michael Møller restera en fonction au moins un an supplémentaire. Son contrat a été prolongé d'un an par le nouveau secrétaire général Antonio Guterres. Il arrivait à échéance fin mars, a dit mardi à l'ats la directrice de l'information de l'ONU à Genève Alessandra Vellucci. Les hauts responsables de l'ONU remettent traditionnellement leur mandat entre les mains d'un nouveau secrétaire général oui arrive. – (ats)

Nouveaux questionnements

RIE III. Deux chercheurs de l'Uni de Lausanne ont tenté d'évaluer le taux d'imposition unique optimal pour les cantons.

Dans le cadre du vote populaire sur la troisième réforme des entreprises (dimanche prochain), deux chercheurs de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne ont estimé la valeur optimale d'un taux d'imposition unique des entreprises permettant à la Suisse de rester compétitive en matière d'imposition tout en minimisant le manque à gagner pour les finances publiques. Marius Brülhart et David Staubli l'ont sans surprise fixé entre 12.5% et 15.5%.

Ils se sont en particulier appliqués à mesurer l'une des grandes inconnues de cette réforme: la réactivité des entreprises face à une

modification de leur charge fiscale (élasticité des bénéfices déclarés). En se basant sur des données provenant de plus de 2000 communes suisses et sur l'étude de l'effet de l'abolition d'avantages fiscaux liés à la Lex Bonny dans certaines communes vau doises. Brülhart et Staubli s'en tiennent à l'approximation suivante: une augmentation de 10% de la charge fiscale des entreprises imposées au régime ordinaire conduirait à une réduction des marges imposables de 1 à 4% en moyenne. En d'autres termes, l'élasticité fiscale relative aux entreprises ordinaires se situerait entre -0.1 et -0.4.

En utilisant deux méthodes d'estimation empirique complémentaires, ils estiment que les entreprises à statut spécial seraient environ sept fois plus réactives aux modifications de leur charge fiscale que les entreprises imposées au régime ordinaire.

L'élasticité fiscale se situerait ainsi entre -0,7 et -2,8, ce qui signifie qu'une augmentation de la charge fiscale de 10% réduirait les bénéfices imposables de ces entreprises de 7 à 28%.

Il est donc bien plausible que les revenus fiscaux pour les communes se voient ainsi réduits si la charge fiscale de ces entreprises venait à augmenter. Les chercheurs ont également pris en considération le facteur de la propension des types d'entreprises à tirer profit des nouvelles possibilités de déduction, c'est-à-dire leur capacité à réduire leur charge fiscale. Ils estiment que les entreprises à statut spécial devraient pouvoir bénéficier de ces possibilités de déduction dans une plus large mesure que les entreprises imposées au régime ordinaire.

Les auteurs considèrent l'estimation comme le résultat d'une étude préliminaire. D'autres facteurs déterminants dans la fixation de ce taux restent encore inconnus.

La réactivité des entreprises face au changement de régime fiscal

David Staubli, assistant diplômé à la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne, a acccompagné le professeur Brülhart dans cette recherche. Il revient sur les points important concernant la RIE III.

Votre étude est sortie le 26 janvier. Est-ce que vous avez eu des retours?

La presse alémanique s'est intéressée plus à notre étude puisque celle-ci est en allemand. La NZZ a écrit un article à ce sujet et la chaîne SRF est venue interviewer le professeur Brülhart.

Comment expliquez-vous ce déchainement médiatique pendant cette campagne entre opposant et partisan?

Il y a pas mal d'incertitudes sur les conséquences que cette réforme aura, et notamment à quel niveau pour le pays. Il y a une guerre des chiffres entre opposants et partisans. Et cela montre un niveau d'incertitude élevé dans le débat.

Quel est votre sentiment sur le résultat du vote?

Je n'oserais pas faire de pronostic. Si l'on se réfère aux sondages, au début ceux-ci prévoyaient un Oui pour la RIE III mais les ré-



DAVID STAUBLI. «Notre base de données couvre les années 2003 à 2013.»

cents résultats montrent que le Non a gagné du terrain. C'est un débat très serré.

Dans votre étude, vous mesurez l'élasticité fiscale des entreprises, c'est-à-dire leur sensibilité.Par quelle méthode êtes-vous arrivé à ce résultat?

Nous avons travaillé avec une base de données qui regroupe des statistiques de 2003 à 2013. Nous avions à disposition le taux d'imposition dans toutes les communes suisses pendant ces onze années, ainsi que la base imposable des entreprises dans toutes ces communes. Nous combinons l'analyse statistique de ces données avec des résultats obtenus dans d'autres pays pour arriver à une élasticité des entreprises au régime ordinaire entre -0.1

fices des entreprises à statut spécial s'avère être environ sept fois plus forte que celle des entreprises ordinaires. Ces bénéfices sont donc en effet très sensibles à des variations d'impôts.

et -0.4. Mais l'élasticité des béné-

Quelles seraient les conséquences de la réforme à moyen terme en Suisse?

C'est très difficile à estimer. Cela dépend surtout des réactions des cantons. Le système fiscal dépend du taux d'imposition choisi au niveau cantonal. Toutefois, à travers notre étude, nous estimons que les entreprises à statut spécial sont environ sept fois plus réactives aux modifications de leur charge fiscale que les entreprises imposées au régime ordinaire. Le système actuel qui prévoit un taux d'imposition plus faible pour les entreprises à statut spécial est dans l'intérêt fiscal de la Suisse. Mais il y a un consensus qui veut abolir ce statut car il ne répond plus aux normes internationales. Au vu de l'importance de l'élasticité fiscale des entreprises à statut spécial, il est dans l'intérêt du pays de proposer des mesures compensatrices à ces entreprises. Dans cette optique, cette réforme propose également de nouvelles déductions

aux sociétés. Et c'est bien là toute la difficulté, car nous ne connaissons pas exactement l'étendue potentielle de ces allègements. Nous ne pouvons pas prédire dans quelle mesure et quel type d'entreprise bénéficiera de ces nouvelles possibilités de réduction

D'après votre travail, le taux optimal d'imposition se situerait entre 12,5% et 15,5%. Pourquoi une fourchette et non un taux précis?

Différents facteurs ont déterminé ce taux optimal d'imposition. En plus des élasticités calculées, la répartition de la base imposable entre les entreprises ordinaires et celles à statut spécial est notamment pris en compte. Ce qui vient à affirmer que le taux optimal est différent pour chaque canton. Cette fourchette a été trouvée par estimation de la gestion des déductions. Le 12.5% représente le taux où les entreprises ordinaires et celles à statut spécial ont les mêmes possibilités de profiter des nouveaux allègements fiscaux. Mais si les entreprises à statut spécial peuvent faire plus de déductions, alors les cantons auront moins intérêt à réduire le taux d'imposition, d'où le 15.5%.■

Le coût du manque de logements

GENÈVE. La perte de revenu pour l'économie due à ce phénomène pourrait atteindre 700 millions de francs par an.

A Genève, un tiers des 300.000 actifs habite hors du canton. Certains ont fait ce choix, car ils n'ont pas trouvé un logement à leur convenance à Genève. Une étude a chiffré la perte de revenus pour l'économie genevoise de cet «exil». Elle pourrait atteindre 700 millions de francs par an.

Ce montant est un ordre de grandeur, a indiqué le professeur Giovanni Ferro-Luzzi, de l'Université et de la Haute école de gestion de Genève. Le chercheur et son équipe ont estimé à 15.000 le nombre de ménages prêts à venir habiter à Genève si on leur offre les mêmes conditions de logement et une qualité de vie comparable. Si toutes ces personnes résidaient effectivement au bout du lac, elles consommeraient plus

localement pour le plus grand bonheur de l'économie genevoise, notamment du commerce de détail. Les revenus supplémentaires ainsi générés seraient de l'ordre de 500 à 700 millions de francs par an, soit entre 1,1 et 1,5% du PIB genevois.

Pour le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, cette étude confirme la nécessité pour le canton de Genève de maintenir ses efforts en matière de construction de logements. «Notre objectif est de faire baisser le taux de vacance pour que les gens aient le libre choix de leur lieu de résidence».

Le magistrat a insisté sur l'importance de construire tout type de logement à des prix abordables, notamment des propriétés par étage (PPE), un certain nombre d'«exilés» ayant mis en avant l'importance à leurs yeux d'être propriétaire de leurs murs s'ils décident de venir habiter dans le canton de Genève.

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genéve (CCIG) s'est dite très satisfaite qu'une telle étude ait été conduite. «Elle montre qu'il y a des gens qui n'habitent pas à Genève car ils n'ont pas trouvé de logement, et que le logement fait partie des conditions cadres», a noté Alexandra Rys, de la CCIG. Le professeur Ferro-Luzzi et son équipe sont arrivés à chiffrer les

gains pour l'économie genevoise du retour des «exilés malgré eux» en extrapolant à partir d'un sondage réalisé auprès d'actifs qui résident en France voisine et dans le canton de Vaud. L'échantillon était de 600 personnes.

Les sondés ont dû expliquer les raisons qui ont motivé leur choix résidentiel et énumérer les conditions essentielles à leurs yeux pour venir ou revenir habiter à Genève. Un logement aux mêmes caractéristiques, un coût de la vie identique et une qualité de vie semblable sont les points cités le plus souvent.

LE NOMBRE DE MÉNAGES PRÊTS À VENIR HABITER À GENÈVE EST ESTIMÉ À QUELQUE 15.000.